



snipat

Syndicat Indépendant
des agents du ministère de l'Intérieur

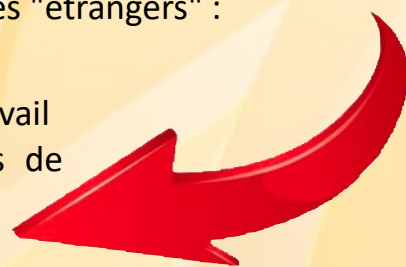
DROIT DES AGENTS EN PRÉFECTURE

RIFSEEP : DES REVALORISATIONS INDEMNITAIRES OBTENUES

Notre déléguée de préfecture d'Indre et Loire, Fatma NONNENMACHER, obtient la revalorisation RIFSEEP de cinq agents de catégorie C affectés au Bureau de l'Immigration !

Les différentes instructions et circulaires ministérielles de 2018 et 2019 prévoient des leviers afin de renforcer l'attractivité des postes des services des "étrangers" :

- **une approche indemnitaire spécifique**
- l'adaptation pragmatique des modalités du temps de travail
- une approche qualitative de l'organisation du temps de travail par la formation
- une approche renouvelée des parcours professionnels.



Force a été de constater que le volet indemnitaire n'avait pas été pris en compte pour les agents de catégorie C, exerçant dans un service des "étrangers" depuis au moins deux ans sur un poste relevant du groupe 2.

En effet, depuis la révision du dispositif indemnitaire RIFSEEP en 2019, ces derniers doivent bénéficier d'une progression accélérée de la cotation de leur poste en groupe 1, **dès lors qu'ils justifient de trois années d'ancienneté dans le corps.**

Quatre ans après, **ces agents vont enfin voir leur situation se régulariser et vont également pouvoir bénéficier de la revalorisation de changement de groupe RIFSEEP de 600 euros étant considéré comme une mobilité.**

LE SNIPAT restera vigilant à ce que ce dispositif soit respecté et que les indemnités dues soient bien calculées pour ces agents.



**UNE ACTION EN PRÉFECTURE
QUI EN APPELLERA D'AUTRES !**